

Extrait des délibérations

du Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace

N° CD-2021-2-8-1

Séance du vendredi 15 janvier 2021

PÉRIMÈTRE, FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, LEHMANN Marie-Paule, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme GROFF Bernadette
M. BERTRAND Rémi donne procuration à Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale
Mme BEY Françoise donne procuration à Mme KEMPF Suzanne
M. COUCHOT Alain donne procuration à M. VOGT Pierre
Mme DELATTRE Cécile donne procuration à M. DEBES Vincent
M. DELMOND Max donne procuration à M. JANDER Nicolas
M. ERBS André donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
Mme KALTNEBCAH-ERNST Nathalie donne procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à Marie-Paule LEHMANN
M. FERRARI Pascal donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme DILIGENT Danielle
Mme GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
M. HAGENBACH Vincent donne procuration à Mme MILLION Lara
M. HEINTZ Paul donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle

Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à M. BURGER Etienne
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme DREXLER Sabine
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Éric
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à M. STRAUMANN Éric
Mme KOCHERT Stéphanie donne procuration à M. HOMMEL Denis
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
Mme LUTENBACHER Annick donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
Mme MARTIN Monique donne procuration à M. MULLER Lucien
M. MATT Nicolas donne procuration à Mme GROFF Bernadette
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à Mme VALLAT Marie-France
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane
Mme MORITZ Christine donne procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG Michel
M. MUNCK Marc donne procuration à Mme BOHN Patricia
M. OEHLER Serge donne procuration à M. CAHN Mathieu
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
Mme PFERSDORFF Françoise donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme RAPP Catherine donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. SCHITTLY Marc donne procuration à Mme MILLION Lara
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à M. BIERRY Frédéric
M. SCHULTZ Denis donne procuration à Mme DREXLER Sabine
M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne
Mme THOMAS Nicole donne procuration à M. HOMMEL Denis
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas
M. ZAEGEL Sébastien donne procuration à M. MULLER Lucien

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-5 du 2 janvier 2021 relative aux Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le périmètre d'intervention des Commissions thématiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace comme suit :
 - Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités : mobilité, infrastructures, contractualisation, montagne, aménagement et attractivité des territoires, sécurité civile et services d'incendie et de secours, urbanisme ;

- Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles : éducation et jeunesse, enfance, protection maternelle et infantile et protection de l'enfance, monde associatif et engagement citoyen, autonomie (personnes âgées/personnes handicapées) et silver développement, suivi des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, suivi des aidants, suivi des autres établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
 - Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique : environnement, reconversion du site de Fessenheim, énergies renouvelables, eau, rivières, nappe phréatique et gestion du Rhin, économie de proximité et emploi, attractivité économique ;
 - Commission de l'Europe, des Terres transfrontalières Rhénanes et du bilinguisme : universités, trinational, transfrontalier et bilinguisme, soutien à la recherche ;
 - Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté : action sociale de proximité, insertion, lutte contre la pauvreté, politique de la ville, habitat et rénovation, sécurité et lutte contre la radicalisation, logement ;
 - Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien: tourisme, tourisme vert, culture, patrimoine castral, patrimoine bâti et mémoire, dialogue interreligieux et interculturel, archives ;
 - Commission de la santé et de l'alimentation : laboratoires de santé, agro-alimentaire, santé et sport ;
 - Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative : commande publique, performance de l'action publique, patrimoine immobilier de la collectivité, opérations foncières, numérique, évaluation des politiques publiques, administration générale, innovation, ressources humaines ;
- Arrête le périmètre de compétence géographique des Commissions territoriales conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
 - Prend acte que les modalités de fonctionnement des Commissions sont fixées dans le règlement intérieur de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - Rappelle que le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace est membre de chacune des Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et que chaque Vice-président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace préside la Commission relevant des missions qui lui sont confiées par le Président,
 - Fixe à quatre le nombre de Commissions thématiques au maximum dont peut être membre un même Conseiller d'Alsace,
 - Décide que tous les Conseillers d'Alsace sont membres de droit de la Commission territoriale dont relève leur canton d'élection, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
 - Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner les autres membres des Commissions thématiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- Créée, au sein de chaque Commission thématique, les postes de Conseillers délégués, en charge de l'animation d'une sous-thématique relevant des compétences de la Commission concernée, conformément au détail ci-dessous, précise que ces Conseillers délégués sont également Vice-présidents de la Commission thématique dont ils relèvent et procède aux nominations à ces postes comme suit :
 - Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités :
 - Délégué à la mobilité et aux infrastructures : Alain GRAPPE
 - Délégué à la contractualisation : André ERBS
 - Déléguée à la montagne : Annick LUTENBACHER
 - Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles :
 - Délégué à l'éducation et à la jeunesse : Philippe MEYER
 - Déléguée à l'enfance, PMI et protection de l'enfance : Patricia BOHN
 - Déléguée au monde associatif et à l'engagement citoyen : Emilie HELDERLE
 - Délégué à l'autonomie (personnes âgées) et au Silver développement : Alain COUCHOT
 - Déléguée au suivi des EHPAD : Christine MORITZ
 - Déléguée au suivi des aidants : Christiane WOLFHUGEL
 - Déléguée au suivi des établissements pour personnes en situation de handicap : Nicole THOMAS
 - Déléguée au suivi des MDPH : Michèle ESCHLIMANN
 - Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique :
 - Délégué à l'environnement : Michel HABIG
 - Délégué à l'innovation, à la reconversion écologique et économique du territoire dit « post Fessenheim » : Yves HEMEDINGER
 - Déléguée aux énergies renouvelables : Marie-France VALLAT
 - Déléguée à l'eau, aux rivières, à la nappe phréatique et à la gestion du Rhin : Chantal JEANPERT
 - Délégué à l'économie de proximité et à l'emploi : Yves SUBLON
 - Commission de l'Europe, des Terres transfrontalières Rhénanes et du bilinguisme :
 - Délégué à la dynamique transfrontalière Sud rhénane : Daniel ADRIAN
 - Délégué à l'université trinationale et à la « Life Valley » : Nicolas MATT
 - Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté :
 - Déléguée à l'action sociale de proximité : Josiane MEHLEN-VETTER
 - Déléguée à l'insertion : Danielle DILIGENT
 - Délégué à l'habitat et à la rénovation : Etienne WOLF
 - Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien :
 - Déléguée au tourisme : Laurence MULLER-BRONN
 - Déléguée au tourisme vert : Stéphanie KOCHERT
 - Déléguée à la culture : Cécile DELATTRE
 - Déléguée au patrimoine castral : Nathalie KALTENBACH-ERNST
 - Déléguée au patrimoine bâti et à la mémoire : Sabine DREXLER
 - Déléguée au dialogue interreligieux et interculturel : Martine DIETRICH

- Commission de la santé et de l'alimentation :
 - Délégué aux laboratoires santé : Paul HEINTZ
 - Délégué à l'agro-alimentaire : Denis HOMMEL
 - Déléguée à la santé : Karine PAGLIARULO
 - Déléguée au sport : Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

- Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative :
 - Délégué à la commande publique : Lucien MULLER
 - Délégué à la performance de l'action publique et au Fonds d'Innovation Alsace : Bernard FISCHER
 - Délégué au patrimoine immobilier de la CEA : Pierre VOGT
 - Délégué au Numérique: Pascal FERRARI
 - Déléguée à l'évaluation des politiques publiques : Fabienne ORLANDI
 - Délégué RH / dialogue social / santé au travail : Etienne BURGER

- Arrête la composition de chacune des Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en désignant les autres Conseillers d'Alsace membres conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération,

- Nomme des Conseillers délégués en charge de missions spéciales et transversales en lien direct avec le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi qu'il suit :

- - Déléguée au plan de relance économique et social alsacien et à la stratégie de lutte contre la pauvreté : Fatima JENN
 - Délégué aux relations avec le Conseil de développement d'Alsace : Marcel BAUER
 - Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations : Alfonsa ALFANO
 - Déléguée au Comité de coopération transfrontalier dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle et aux relations avec le Gouvernement : Brigitte KLINKERT
 - Délégué au jumelage et partenariat avec le Lot-et-Garonne : Pascal FERRARI
 - Délégué au droit Local : Eric ELKOUBY

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité